



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : centres des impôts

Question écrite n° 69890

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la décision de fermeture de la trésorerie de Pernes les Fontaines (84), actuellement compétente sur un canton de six communes, soit 18 000 habitants. Les arguments avancés par la direction départementale des finances publiques pour justifier cette décision ne sont manifestement pas recevables. Il est d'abord fait état de l'inactivité de la trésorerie qui pousserait le personnel à vouloir partir. Trois agents travaillent en effet au sein de cet établissement, un quatrième poste ayant été supprimé par le passé. Selon les élus et les syndicats, ce sous-effectif entraîne une surcharge de travail pour les trois agents, d'où peut-être leur souhait de partir, mais ce qui démontre surtout l'utilité de cette trésorerie et ce qui devrait aussi inciter la direction départementale à envisager un renforcement en personnel. Par ailleurs des problèmes d'insalubrité ont été relevés pour motiver cette décision. De l'aveu de ces mêmes élus et syndicats, il ne s'agit pourtant que de défauts de l'équipement sanitaire qui ont été depuis résolus. La méthode de ne pas intégrer les élus locaux dans les décisions en lien avec le service public de proximité est en soi contestable. À y regarder de plus près, la fermeture de la trésorerie de Pernes les Fontaines n'est-elle finalement pas symptomatique d'une politique globale visant à supprimer progressivement les échelons de proximité tels que la commune, le département et, *in fine*, la Nation pour les remplacer par des entités plus larges et toujours plus déconnectées du peuple et de ses réels besoins : l'intercommunalité, la région, l'Europe ? Toujours est-il que cette fermeture sera préjudiciable aux plus faibles et aux plus démunis comme les seniors, les personnes handicapées ou les personnes ne disposant pas de véhicule. Aussi elle lui demande si la décision de fermeture peut être reconsidérée, les motifs étant au demeurant infondés et le risque de proposer un service public de qualité moindre car moins accessible étant bien réel.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69890

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9749

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)